

Jeunesse en mouvement - un cadre destiné à améliorer les systèmes d'éducation et de formation en Europe

2010/2307(INI) - 12/05/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la "Jeunesse en mouvement: un cadre destiné à améliorer les systèmes d'éducation et de formation en Europe".

Rappelant que les jeunes ont été tout particulièrement frappés par la crise et que le taux de chômage des jeunes dans l'Union dépasse les 20%, le Parlement propose une série de recommandations destinées à améliorer les systèmes d'enseignement et de formation professionnels en direction des jeunes.

Remarques générales et soutien financier : le Parlement souligne **qu'il est indispensable d'investir dans l'enseignement** pour assurer une croissance et un développement durables et, ce, même en temps de crise, sachant qu'il s'agit d'un investissement pour l'avenir de l'Europe. Dans ce contexte, il déplore que les programmes nationaux établis par les États membres pour contribuer à la réalisation des objectifs de la [stratégie Europe 2020](#) en matière d'éducation soient insuffisants. Au contraire, l'employabilité des étudiants doit être un des objectifs majeurs de l'enseignement supérieur mais doit aussi viser à stimuler leur créativité et leur potentiel d'innovation.

Saluant l'initiative "Jeunesse en mouvement", le Parlement demande à la Commission d'augmenter progressivement, dans sa proposition relative au nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), les investissements dans les programmes en faveur de la mobilité et de la jeunesse, tels que la formation tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius, Grundtvig), Marie Curie, Erasmus Mundus et Jeunesse en action sous leur forme actuelle ainsi que le service volontaire européen. Il demande également une meilleure promotion de ces programmes et une meilleure communication des opportunités qu'ils offrent auprès des bénéficiaires potentiels.

Le Parlement souligne parallèlement **qu'aucun jeune ne devrait pouvoir quitter le monde du travail parce que, pour différentes raisons, il rencontre des difficultés dans son parcours scolaire**. Ces jeunes devraient au contraire bénéficier d'un soutien ciblé. Dans ce contexte, le Parlement réaffirme que l'accès à l'éducation ne doit pas être une question liée au statut social ou financier des parents et doit créer des passerelles horizontales entre les différentes formations, aussi bien scolaires que professionnelles. En outre, la mobilité doit être renforcée et le soutien financier, élargi.

Soutenant que l'enseignement et la formation doivent constituer une priorité pour l'Union et que le prochain CFP devrait traduire cet objectif, le Parlement demande que les programmes éducatifs visant à promouvoir la mobilité soient prorogés au-delà de 2013. Il invite donc la Commission à prévoir **un renforcement des ressources financières dans le contexte de l'élaboration des futurs programmes-cadres**. Il demande également à l'UE d'utiliser ses propres instruments financiers pour aider les jeunes en recourant davantage à la BEI et au Fonds européen d'investissement. Les États membres devraient par ailleurs accroître les investissements à tous les niveaux dans les systèmes d'éducation et de formation, en particulier ceux qui favorisent la mobilité. Le Parlement propose ainsi que les États membres s'engagent à se fixer pour objectif **un investissement total d'au moins 2% du PIB dans l'éducation supérieure**.

Jeunesse et mobilité : le Parlement demande une participation active des jeunes à tous les stades des programmes de l'UE. Dans ce contexte, il demande à la Commission de présenter un Livre vert sur la participation des jeunes. Le Parlement insiste également sur les points suivants :

- **sur la question de l'abandon scolaire**, le Parlement réclame des mesures à un âge précoce et que l'on réduise l'abandon scolaire prématuré à moins de 10%, comme convenu dans la stratégie Europe 2020. Il faut impérativement diminuer le décrochage scolaire, facteur qui accroît notoirement le risque d'exclusion de l'emploi comme de la société ;
- **en matière de mobilité**, plusieurs mesures sont proposées destinées à favoriser la mobilité des jeunes des pays de la politique de voisinage mais aussi des enseignants, des éducateurs et des travailleurs des sphères de la jeunesse et de l'éducation. Une attention particulière devrait également être accordée aux jeunes dont les chances sont limitées ainsi qu'à ceux qui cherchent une "seconde chance" et retournent dans le système scolaire après l'avoir quitté. Il appelle donc la Commission à prendre des mesures d'urgence pour encourager la mobilité, que ce soit des citoyens, notamment les plus défavorisés d'entre eux, mais aussi des jeunes handicapés et des personnes qui ont des enfants à charge ;
- **en matière linguistique**, le Parlement insiste à nouveau sur la nécessité de prévoir l'apprentissage de deux langues étrangères à un stade précoce et dans l'enseignement maternel.

Les États membres sont en outre appelés à promouvoir la mobilité dans le cadre de la formation et de l'emploi:

- en sensibilisant davantage tous les jeunes intéressés et en leur rendant les informations facilement accessibles,
- en soulignant, au début de la formation, la valeur ajoutée de la mobilité,
- en garantissant la validation des résultats d'apprentissage des expériences de mobilité entre les États membres,
- en diminuant les charges administratives et en stimulant la coopération entre les autorités compétentes à travers les États membres.

La Commission est appelée pour sa part à faciliter la mobilité dans le cadre de la formation et de l'emploi:

- en renforçant les programmes de formation et les programmes pour les jeunes de l'Union, notamment Erasmus, Leonardo et Jeunesse en action,
- en renforçant la mise en œuvre des instruments et des outils européens existants, notamment le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) et Europass, et
- en développant de nouveaux outils déjà étudiés, notamment le site web "Jeunesse en action", le passeport européen des compétences et le projet pilote "Ton premier job EURES".

Enseignement supérieur européen et processus de Bologne : le Parlement invite la Commission à élargir la portée du programme de modernisation des universités et à rénover les priorités de manière à relever de nouveaux défis tels que la dimension sociale de l'éducation supérieure ou l'objectif de 40% de jeunes ayant un diplôme de l'enseignement ou une formation professionnelle attestée. Il met également en avant la nécessité de trouver un équilibre entre les systèmes d'enseignement supérieur, d'une part, et les besoins de l'économie et de la société en général, d'autre part. Toute une série de mesures sont ainsi proposées pour : i) améliorer le dialogue entre les universités et les entreprises ; ii) renforcer les financements à la recherche et à l'innovation ; iii) créer des formes d'enseignement flexibles, comme l'université ouverte ou l'utilisation généralisée de l'internet dans le cadre de l'enseignement supérieur. Il insiste en particulier **pour que les universités rapprochent leurs programmes et leurs structures des besoins spécifiques du marché du travail**, et prennent en considération les besoins des entreprises. Dans ce contexte, le Parlement demande le développement de programme tel qu'"Erasmus pour les jeunes entrepreneurs" ainsi que le renforcement d'initiatives telles que les bourses d'études offertes aux étudiants par des entreprises privées. Il demande en outre des initiatives pour renforcer la mobilité des jeunes chercheurs.

Enseignement et formation professionnels (EFP) : le Parlement invite les États membres à moderniser et à accroître l'attrait et la qualité de l'EFP afin de mieux l'adapter aux besoins actuels de l'évolution du marché du travail. Pour combattre le chômage des jeunes, il considère qu'il faut adapter les systèmes éducatifs et de formation professionnelle aux besoins futurs en qualifications du marché du travail. Il est donc temps de mieux préparer la transition entre l'école, la formation professionnelle ou l'enseignement supérieur et l'emploi, et d'encourager une meilleure coopération entre les établissements d'enseignement, les organisations de jeunes, les différents secteurs du marché du travail et les employeurs. Le Parlement souligne également qu'il faut mettre en œuvre efficacement l'initiative "garantie européenne pour la jeunesse" et d'en faire un instrument de l'intégration active sur le marché du travail. La mobilité transnationale constitue en outre un outil solide pour améliorer les aptitudes, les compétences, le développement personnel et la citoyenneté active des jeunes et ne doit pas conduire à un abaissement des normes sociales dans le pays d'accueil. Le Parlement demande encore le renforcement de la mobilité dans l'EFP en fournissant aux étudiants et aux apprentis de l'EFP des informations, des conseils et des structures d'accompagnement et d'accueil lorsqu'ils sont à l'étranger.

Transition de l'enseignement et de la formation à l'emploi : le Parlement souligne que l'entrée sans à-coup des jeunes sur le marché du travail dépend en grande partie de la modernisation des établissements de l'EFP et de l'université. Il faut donc assouplir les calendriers universitaires pour les étudiants qui sont déjà sur le marché du travail et souhaitent poursuivre leurs études, leur permettre d'avoir accès à l'enseignement et à la formation professionnels en cours d'emploi, et leur garantir une formation continue systématique comme norme. Une fois encore, le Parlement soutient fermement **l'objectif européen qui vise à ce que 40% des jeunes soient titulaires d'un diplôme de l'enseignement** ou d'une qualification équivalente. À ce titre, il est nécessaire de disposer d'instruments d'orientation afin d'aider les jeunes dans leurs choix éducatifs et professionnels, et prévoir, autant que possible des soutiens individuels et ciblés.

Stages de qualité : le Parlement appelle en outre les établissements de l'enseignement supérieur à introduire des périodes de stage de haute qualité justement rémunérés dans les programmes d'études pour permettre aux jeunes de se préparer à l'entrée dans la vie active, et qui soient reconnus sur le marché de l'emploi. **Le Parlement insiste cependant pour que les stages ne se substituent pas à de véritables emplois et soient strictement limités dans le temps.** Il demande également aux États membres d'engager des politiques qui favorisent le recrutement des jeunes ainsi que la promotion, au niveau européen, des initiatives tendant à reconnaître les périodes de stage comme périodes d'activité professionnelle aux fins de la sécurité sociale.

Situation de l'emploi des jeunes : le Parlement aborde enfin la question de l'emploi des jeunes et appelle **les États membres à se tourner vers les investissements et la création d'emplois.** Pour le Parlement, les mesures d'austérité, notamment les coupes budgétaires dans le système éducatif et la création d'emplois, n'aideront aucunement les jeunes et risquent de porter préjudice à la société et à l'économie à long terme. À la suite de la crise économique et financière, le chômage des jeunes est devenu un défi majeur en Europe, dont l'Union et les États membres ne se sont pas suffisamment occupés pour l'instant car les jeunes sont exposés à un risque élevé de pauvreté.

Dans ce contexte, le Parlement demande :

- que les contrats d'emploi et de stage respectent les droits sociaux pour les jeunes ;
- un cadre européen établissant des droits et des protections relatifs au travail atypique et au travail précaire ;
- la protection des jeunes contre de la discrimination sur le lieu de travail ;
- un meilleur accès des jeunes aux régimes de protection sociale;
- des mesures pour donner autant d'information, de choix et de formation que possible ;
- des services de conseil de qualité pour l'orientation professionnelle et le choix d'une carrière ;

- des mesures destinées à fournir aux jeunes une vue d'ensemble complète des parcours d'éducation et de formation possibles ;
- la mise en place de formations gratuites financées par des fonds publics pour les plus défavorisés ;
- la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes handicapés ;
- la mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre le phénomène de l'exclusion de certains jeunes du travail, de l'enseignement et de la formation;
- la fixation de normes minimales et **d'un cadre européen pour assurer la qualité des stages** assurant un revenu et des droits sociaux aux jeunes ;
- la promotion de mesures actives en faveur du marché du travail coordonnées au niveau de l'UE ;
- le renforcement du cadre d'accès au travail bénévole afin de permettre aux jeunes de s'engager dans la société et de prendre la responsabilité de leur propre vie, tout en renforçant leur capacité d'entreprendre.

Le Parlement rappelle également l'importance d'objectifs concrets et vérifiables pour faire baisser le chômage des jeunes. Il souligne donc que **les États membres, dans leurs programmes nationaux de réforme, devraient s'engager à faire augmenter de 10% le taux d'emploi des jeunes de 15 à 25 ans d'ici 2014** et à porter le taux d'emploi des jeunes (qui ne suivent pas une formation) à 75% d'ici 2020.

Il souligne enfin que l'objectif ultime de l'initiative "Jeunesse en mouvement" est non seulement d'améliorer les systèmes d'enseignement européens et d'accroître l'employabilité des jeunes, mais également de **créer un environnement social dans lequel chaque jeune sera en mesure de concrétiser son potentiel et ses aspirations.**